



La CGT
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche

Pour un Service public national
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
laïque, démocratique et émancipateur

Communiqué

Prime RIPEC : l'arrêté revalorisant la part statutaire est sorti. Et le point d'indice ?

26 juin 2025

L'[arrêté du 16 juin 2025](#) fixant le montant annuel des composantes indemnitaires du RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs, voir le [décret n° 2021-1895](#)) est enfin paru. Il avait été annoncé lors du CSA ministériel du 13 février, était en validation au ministère de la Fonction publique (cf. CSA du 1er avril) et était « dans les tuyaux » pour publication lors du CSA du 26 mai. Comme quoi, si les budgets raccourcissent, certains tuyaux du gouvernement s'allongent...

L'arrêté fixe à **4.800€ brut annuel (soit 400€ brut / mois)** le montant de la part statutaire (C1) du RIPEC. Elle était fixée à 4.200 € pour 2024, il y a donc une augmentation de 50€ brut / mois. Comme annoncé, l'augmentation sera effective dès le 1er janvier 2025, car « applicable à compter de l'exercice 2025 ».

Les barèmes, planchers et plafonds restent inchangés : pour la part fonctionnelle (C2), les maxima restent à 6.000€ / an pour le groupe 1, 12.000€ pour le groupe 2 et 18.000€ pour le groupe 3. Pour la part individuelle « au mérite », elle reste entre 3.500 € et 12.000€ annuels.

Pour rappel, la prime (PES) des personnels enseignants est actuellement de 3.500,50€ brut / an, soit 291,71€/mois : l'écart entre la part C1 du RIPEC et la PES continue à s'accroître. **La CGT FERC Sup réclame à nouveau l'alignement de la PES sur la part C1 du RIPEC.**

La CGT dénonce encore et toujours la baisse considérable de la valeur du point d'indice (perte de 11 % environ de sa valeur par rapport au SMIC depuis 2020), et réclame son augmentation immédiate et importante. Elle s'oppose d'ores et déjà aux annonces du gouvernement Macron-Bayrou de gel du point d'indice pour 2026, alors même que les profits des grandes entreprises, les exonérations de cotisations et d'impôts à leur bénéfice, la part de la richesse consacrée à l'armée et à la guerre... explosent.

La CGT FERC Sup reste opposée aux systèmes de primes (RIPEC, RIFSEEP) qui individualisent la rémunération et mettent en concurrence les personnels.

La CGT FERC Sup rappelle que les augmentations de primes récentes sont très loin de couvrir les pertes dues au gel du point d'indice.

La CGT FERC Sup réclame l'augmentation de la valeur du point d'indice, l'intégration dans le traitement des primes statutaires versées à tous les personnels, et, à défaut, leur revalorisation immédiate.

La CGT FERC Sup dit haut et fort que l'Enseignement supérieur et la Recherche et l'ensemble des services publics ont besoin d'un changement complet de politique budgétaire.

